



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02458

Numéro SIREN : 491 452 991

Nom ou dénomination : FITTINGBOX

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2013 sous le numéro de dépôt A2013/012588

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1707374

Dénomination : FITTINGBOX
Adresse : 644 voie L'occitane Immeuble Arizona - Bâtiment A
31670 Labège -FRANCE-

n° de gestion : 2006B02458
n° d'identification : 491 452 991

n° de dépôt : A2013/012588
Date du dépôt : 20/08/2013

Pièce : Extrait de procès-verbal du conseil de surveillance
du 11/07/2013



1707374

FITTINGBOX
Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 232.787 euros
Siège Social : 644 L'Occitane - Immeuble Arizona - Bâtiment A
31670 LABEGE
491 452 991 R.C.S. TOULOUSE

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 11 JUILLET 2013

20 AOUT 2013

enregistré sous le numéro :
N° de gestion :

13588
200532658

L'an deux mille treize, le 11 Juillet à 11 heures,

Le Conseil de Surveillance de la société FITTINGBOX, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 232.787 euros, dont le siège social est sis 644 L'Occitane - Immeuble Arizona - Bâtiment A - 31670 LABEGE, s'est réuni au 2, rue de la Roquette - Cour de Février - 75011 PARIS, sur convocation régulière du Président du Conseil de Surveillance.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- Monsieur Ariel CHOUKROUN ;
- La société BANEXI VENTURES PARTNERS, représentée par Monsieur Philippe HERBERT ;
- Monsieur Thierry MORIN.

Madame Gisèle HAKOUN, absente et excusée, a régulièrement donné procuration à Monsieur Ariel CHOUKROUN pour la présente séance.

Il est précisé que Monsieur Philippe HERBERT siège au conseil en tant que représentant permanent de la société BANEXI VENTURES PARTNERS, membre du Conseil de Surveillance, ce dernier ayant été dûment désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil est présidé par Monsieur Ariel CHOUKROUN, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres peut valablement délibérer.

Monsieur Benjamin HAKOUN est présent en tant que président du Directoire.

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Ludwig SPIESSER, qui assiste à la réunion à cette fin.

Aux termes de l'article L.225-68, alinéa 2, du Code de Commerce, les statuts peuvent subordonner à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance la conclusion des opérations qu'ils énumèrent.

Le Président du Conseil de surveillance rappelle au Conseil que, dans les rapports du Conseil de Surveillance avec le Directoire, l'article 15-2 des statuts soumet à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance certaines opérations sortant du cadre de la gestion courante.

Le Conseil de Surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- .../...
- Nomination d'un nouveau vice-président du conseil de surveillance
- .../...

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Conseil de Surveillance met successivement aux voix les décisions suivantes :

.../...

DEUXIEME DECISION

Conformément à l'article 15 des statuts de la société, le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-Président dont les fonctions durent aussi longtemps que leurs fonctions de membres du Conseil de Surveillance, sauf si le Conseil de Surveillance décide de nommer un nouveau Président et le cas échéant, un nouveau Vice-Président.

En cas de vacance, le Conseil de Surveillance doit pourvoir au remplacement du poste vacant, pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du bureau.

Le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de nommer en remplacement de Monsieur Guy HAKOUN, démissionnaire, pour ses fonctions de vice-président du conseil de surveillance :

- Madame Gisèle HAKOUN née AGOPIAN, née le 14 janvier 1955 à MARSEILLE (13) demeurant 76, Chemin du Nebout à PLAISANCE DU TOUCH (31830) et de nationalité française

pour le temps à courir du mandat de membre du conseil de surveillance de ce dernier, soit pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le vice-président est chargé en cas d'empêchement du président, de convoquer le conseil et d'en diriger les débats.

Madame Gisèle HAKOUN a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et remerciait ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, Madame Gisèle HAKOUN n'ayant pas pris part au vote.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

Certifié conforme, le Président du Directoire



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL